



LA CHAMPAGNE SYNDICALISTE

15 boulevard de la Paix
51100 REIMS

udfo51@force-ouvriere.fr

www.udfo51.com

[UD.FO.Marne](https://www.facebook.com/UD.FO.Marne)

[@Fo51Marne](https://twitter.com/Fo51Marne)

[udfo51](https://www.instagram.com/udfo51)

Directrice de Publication : Sylvie SZEFEROWICZ

Publicité : UD FO Marne 15 bd de la Paix 51100 REIMS

N° Commission Paritaire : 1 121 S 05 553

Imprimé par : UD FO Marne 15 bd de la Paix 51100 REIMS

Dans ce numéro :

Plan de formation	2 à 4
Déclaration de la CE	5
Motion de la CE	6
Revendications de l'UD FO Marne	7 et 8
Déclaration CPAM	9 et 10
TRACT Augmentation des Salaires	11
Affiche du XXXIVème Congrès	12



PARCE QUE

**"LES SEULS COMBATS PERDUS D'AVANCE SONT
CEUX QU'ON REFUSE DE LIVRER..."**

CHRISTIAN LEHMANN

L'ENSEMBLE DES MILITANTS DE L'UD DES SYNDICATS
FORCE OUVRIÈRE DE LA MARNE
VOUS SOUHAITE

UNE BELLE ANNÉE

2021

RÉSISTANTE ET REVENDICATIVE

RÉSISTER - REVENDIQUER - RECONQUÉRIR





Plan de formation UD FO 51 pour 2021

Formations animées par le C.F.M.S.

Semaine 16 : du lundi 19 au vendredi 23 Avril 2021

- Découverte (15 places maximum) avoir effectué le stage « Sensibilisation »

Semaine 42 : du lundi 18 au vendredi 22 Octobre 2021

- Découverte (15 places maximum) avoir effectué le stage « Sensibilisation »

Semaine 45 : du lundi 8 au mercredi 10 Novembre 2021

- Fonctionnement et Outils du Syndicat (15 places maximum) avoir effectué les stages « Sensibilisation » et « Découverte »

Semaine 46 : du mardi 16 au jeudi 18 Novembre 2021

- Je négocie (15 places maximum) avoir effectué les stages « Sensibilisation », « Découverte » et « Fonctionnement et outils du syndicat »

Semaine 47 : du lundi 22 au vendredi 26 Novembre 2021

- Connaitre ses droits 2 (15 places maximum) avoir effectué les stages « Sensibilisation », « Découverte » et « Connaitre ses droits 1 »

Semaine 49 : du lundi 6 au vendredi 10 Décembre 2021

- CCSSCT (15 places maximum) avoir effectué les stages « Sensibilisation », « Découverte »



F51 Formations



Union Départementale **FORCE OUVRIÈRE** de la Marne - 15 boulevard de la Paix - BP 1440 - 51066 REIMS CEDEX

Stages animés par l'équipe de l'UD

20 places maximum

SENSIBILISATION :

Semaine 10 : du lundi 8 au mercredi 10 Mars 2021

Semaine 24 : du lundi 14 au mercredi 16 Juin 2021

Semaine 48 : du lundi 29 Novembre au mercredi 1er Décembre 2021



Activité Partielle de Longue Durée et Accord de Performance Collective

Semaine 21 : Le Jeudi 27 Mai 2021 (*avoir effectué le stage sensibilisation*)

DEVELOPPER SES CONNAISSANCES ET SON RESEAU

Semaine 39 : du lundi 27 au mercredi 29 Septembre
(*avoir effectué le stage « Sensibilisation » - participations d'experts*)

<http://www.udfo51.com>

☎ : 03 26 47 23 23
✉ : udfo51@force-ouvriere.fr

Scannez le Code QR ci-contre
pour accéder à la page **Facebook**
De l'Union Départementale **FO** de la Marne



F51 Formations



Union Départementale **FORCE OUVRIÈRE** de la Marne - 15 boulevard de la Paix - BP 1440 - 51066 REIMS CEDEX

Session A.F.I.P. (pour les conseillers prud'hommes)

Semaine 15 : du lundi 12 au vendredi 16 Avril 2021 (*ATTENTION DATES A CONFIRMER*)

ATTENTION : Les formulaires d'inscription sont à demander à l'adresse suivante :
udfo51@force-ouvriere.fr

Petits rappels d'ordre pratique :

Les inscriptions ne sont prises en compte qu'à réception du formulaire d'inscription complété et signé ;

- ✓ les formulaires d'inscription doivent parvenir à l'UD au moins 2 mois avant le début du stage ;
- ✓ une demande de congé de formation doit être adressée à l'employeur au moins 1 mois avant le début du stage ;
- ✓ sauf indication contraire de l'UD, il est recommandé de faire cette demande à l'employeur sans attendre de recevoir la confirmation par le CFMS ;
- ✓ en application de l'article L. 2145-6 du code du Travail, votre employeur doit vous maintenir votre salaire quand vous participez à une formation syndicale.

<http://www.udfo51.com>

☎ : 03 26 47 23 23
✉ : udfo51@force-ouvriere.fr

Scannez le Code QR ci-contre
pour accéder à la page **Facebook**
De l'Union Départementale **FO** de la Marne





Commission Exécutive de l'Union Départementale des Syndicats Force Ouvrière de la marne

DECLARATION

Réuni ce lundi 16 novembre dans un contexte des plus particuliers, entre terreur sanitaire et terreur séparatiste, la CE de l'Union Départementale FO de la marne, affirme son soutien plein et entier à toutes les mobilisations, rassemblements et grèves en cours.

En préalable face à l'actualité brûlante de ce dimanche la Commission Exécutive reprend mot pour mot l'expression de son secrétaire général :

« L'amendement au Sénat sur la réforme des retraites avec le recul de l'âge et l'allongement de la durée de cotisation s'apparente à un 49-3 ! Coupé des réalités qui préoccupent les salariés, notamment jeunes - santé, emploi et revenus.

Force Ouvrière ne laissera pas faire ! »

De toute part les travailleurs ne renoncent pas et à l'heure ou le pouvoir n'hésite pas à faire « revoter » quand le résultat du vote des élus du peuple ne convient pas au chef.

La CE condamne toutes les atteintes faites aux libertés collectives et individuelles et alerte sur la censure qui se répand tel un virus, et sur les graves projets de « Loi » que ce soit la remise en cause des Lois de 1901 (droit d'association), 1905 (laïcité) ou la loi sur la « sécurité globale » (arrivée des drones et interdiction faite aux journalistes de couvrir les manifestations. Cf. le rapport d'Amnesty International : « Arrêtés pour avoir manifesté : La loi comme arme de répression des manifestants pacifiques en France »).

A ce titre la CE condamne toute forme de répression et d'entrave faites aux représentants des personnels, aux conseillers du salarié, aux représentants des salariés dans les conseils et autres instances départementales et régionales.

La CE condamne également avec virulence les milliers de licenciements en cour dans le secteur privé et public alors que des milliers de milliards sont déversés sans aucun contrôle mais qu'on nous promet déjà de nous faire rembourser dans les années à venir (cf. PLFSS 2021, LF 2021, report du remboursement de dette jusque 2034...) et alerte sur l'augmentation exponentielle de la pauvreté.

Mais la CE constate la volonté sans faille des travailleurs de résister y compris face à une répression qui visiblement n'est pas confinée, y compris contre nos enfants, des enfants qui ne réclament que le droit à l'instruction.

La semaine passée et cette semaine encore des rassemblements ont lieu. Dans nombre d'entreprises des débrayages et des grèves sont en cours.

La résistance est là.

Notre responsabilité de militants de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière est de l'organiser et d'y donner corps.

Face à ce climat délétère aux senteurs nauséabondes, la CE de l'Union Départementale FO de la marne refuse toute compromission et appelle non pas à l'union nationale mais au rassemblement sur des revendications claires et sur la base de la Charte d'Amiens de 1906, fondement de notre organisation de « tous les travailleurs », actifs ou retraités, public ou privé, en emploi ou sans, ouvrier, employé, technicien, maîtrise ou cadre.

Vive le syndicalisme Libre et Indépendant !

Vive l'Union Départementale des Syndicats FO de la Marne !

16 novembre 2020



Commission Exécutive de l'Union Départementale des Syndicats Force Ouvrière de la marne

MOTION

Les membres de la CE de l'UD FO de la Marne confirment s'il le fallait leur déclaration du mois de novembre 2020 et l'alerte portée au CCN de Septembre par la voix de la Secrétaire Générale de l'UD FO 51.

Ils constatent que depuis leur dernière CE, et malgré de nombreuses mobilisations tant dans le nombre de manifestations et rassemblements que dans le nombre de participants, l'aggravation quotidienne de la situation.

Ils dénoncent une véritable fuite en avant sanitaire-sécuritaire.

Plus que jamais la CE des syndicats FO de l'UD de la Marne revendique l'abrogation pure et simple de TOUTES LES LOIS LIBERTICIDES prises par ce gouvernement et ces prédécesseurs que ce soit en termes de libertés syndicales ou en termes de libertés citoyennes et des droits attachés à ses libertés.

La CE des syndicats FO de l'UD de la Marne revendique en particulier **l'abrogation pure et simple de la Loi «sécurité globale»⁽¹⁾, du projet de loi «confortant les principes républicains»⁽²⁾ ainsi que des 3 décrets permettant un fichage très large** tant sur les thèmes fichés⁽³⁾ que sur les personnes susceptibles d'être fichées y compris les enfants mineurs des « syndicalistes » par exemple, décrets sortis en catimini alors que la France est déjà internationalement condamnée, y compris à la tribune de l'ONU et dans ses commissions, instance non révolutionnaire.

Les membres de la CE de l'UD saluent ainsi le Communiqué de Presse de la Confédération publié ce samedi 12 décembre, jour de nouvelle mobilisation contre la Loi Sécurité Globale et la remise en cause des grandes Lois de 1901 et 1905.

En écho à ce communiqué confédéral, et en cohérence avec les positions prises et alertes émises depuis des mois et des mois par notre UD, **la CE des syndicats de l'UD FO de la Marne réaffirme «son soutien aux syndicats, militants et délégués FO mobilisés à tous les niveaux, au quotidien, pour la défense des droits des salariés et des libertés individuelles et collectives».**

⁽¹⁾ *remise en cause de la liberté de la presse, privatisation de la police républicaine, surveillance des citoyens par drone contre l'avis de la CNIL, légitimation des violences d'Etat.*

⁽²⁾ *contrôle A PRIORI des associations donc antagoniste à la liberté d'association, allégeance à une « charte » d'un état qui érige la laïcité tolérante et libre, en doctrine d'Etat.*

⁽³⁾ *opinions et non plus activité !*

14 décembre 2020



L'Union Départementale des Syndicats FORCE OUVRIERE de la Marne revendique la réouverture INDISPENSABLE des restaurants

Il en va de l'emploi aujourd'hui et plus encore demain, de tous les travailleurs de ces secteurs considérés comme « toxiques » par des gouvernants qui, eux par contre, bénéficient de « leurs restaurants » (Sénat ET Assemblée Nationale = restaurants ouverts !!!).

Il en va de la survie de toutes celles et ceux qui trouvent dans les métiers de la restauration de quoi boucler des fins de mois (voir des débuts de mois) difficiles en faisant des extras ou en ayant des jobs étudiants.

Un bon nombre d'étudiants et de travailleurs aujourd'hui ont faim et doivent pouvoir travailler dans les lieux de restauration qui respecteront toutes les mesures imposées !!

En France, 6ème puissance mondiale, en 2020, les citoyens ont faim.

Faim au sens littéral mais faim au sens social, convivial, humain que représente le temps du repas entre collègues dans un restaurant ou à la brasserie du coin.

Car oui, il en va aussi de la dignité des travailleurs qui ne sont pas qu'une simple « ressource » au même titre que des boulons.

Tous les travailleurs obligés de se déplacer ont le DROIT à une pause repas digne de ce nom, au chaud avec un repas chaud ... et de la convivialité.

Avant d'être une ressource, les travailleurs sont avant tout des êtres humains.

Sans revenir sur les mensonges proférés à longueurs d'ondes comme des vérités tellement scientifiques, la santé des citoyens, qu'ils soient salariés ou employeurs, est un bien précieux qu'elle soit physique ou mentale, se dégrade au fur et à mesure des jours qui passent.

Cette dégradation est et sera sans doute pire dans les mois à venir.

Tous les professionnels de santé en conviennent sans débat aucun.



LES TRAVAILLEURS REVENDIQUENT LA RECONNAISSANCE DE LEUR DIGNITÉ,

qu'ils soient routiers bien sûr, mais aussi commerciaux, ouvriers des chantiers et des travaux publics, cheminots, membre d'équipages des avions, formateurs et tous les travailleurs contraints aux déplacements,

LES TRAVAILLEURS REVENDIQUENT LA RÉOUVERTURE DES RESTAURANTS !

FO **Le force syndicale** **FO ACTION SOCIALE**

MOBILISATION
 À L'APPEL DES
 FÉDÉRATIONS ET DES
 SYNDICATS DE L'UD FO MARNE
 FOYER DE L'ENFANCE, CHU,
 ARADOPA, PAILLONS BLANCS,
 INSTITUT MICHEL FANDRE (CGT),
 MAISON DE QUARTIER, EPSM, SPE ...

REIMS
MARDI 8 DÉCEMBRE 2020
de 12 h à 13h30

DEVANT
LA SOUS-PREFECTURE – PLACE ROYALE

POUR
L'EXTENSION DES MESURES SALARIALES DU « SÉCUR »
À TOUS LES AGENTS
ET LES SALARIÉS DU SOCIAL, MÉDICO-SOCIAL
PUBLICS ET PRIVÉS



F51
 Marne
POUR

RÉOUVERTURE DES RESTAURANTS



LES TRAVAILLEURS REVENDIQUENT LA RECONNAISSANCE DE LEUR
 DIGNITÉ,

LES TRAVAILLEURS REVENDIQUENT LA RÉOUVERTURE DES
 RESTAURANTS

*sécurité globale
 l'immonde
 d'après*



FO **REIMS**
MARCHE DES LIBERTÉS
SAMEDI 28 NOVEMBRE
14H
Square Colbert
devant la gare



Déclaration FORCE OUVRIERE au Conseil de la CPAM de la Marne Le 14 décembre 2020

Monsieur Le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,
Monsieur le Directeur,
Mesdames, Messieurs,

Dans la droite ligne des lois organiques et normales adoptées cet été transférant à la CADES la dette "Covid", le PLFSS 2021 s'avère n'être en rien un budget « *de financement* », mais seulement un budget d'endettement.

En effet, seulement deux mesures sont prises quant au financement global de la Sécurité sociale :

- le transfert à la CADES de 17,1 milliards d'euros de dette en 2021 ;
- le relèvement du plafond d'emprunt de l'ACOSS à 95 milliards d'euros en 2021.

Avec la crise sanitaire, la situation financière de la Sécurité sociale est passée dans le rouge vif, et ce de manière durable.

Il est important de noter que cette situation financière résulte plus d'un problème de recettes, particulièrement en raison des exonérations de cotisations non-compensées et de l'activité partielle, que de sur-dépenses en raison de la situation sanitaire.

Alors que nous sommes en situation sanitaire exceptionnelle, le Gouvernement a choisi de poursuivre la même politique qu'il mène depuis 3 ans, reprise de ses prédécesseurs, fragilisant continument les comptes de la Sécurité sociale et mettant en péril son avenir.

Pour rappel, cette politique comporte désormais 3 volets :

- L'habituelle maîtrise des dépenses, qui sur le dos des assurés, allocataires et établissements (*sanitaires, sociaux et médico-sociaux*) réalise des économies pour permettre le rétablissement des comptes sans poser la question fondamentale pour FO, des recettes ;
- La « nouvelle solidarité entre l'Etat et la Sécurité sociale », qui consiste à transférer à l'Etat les recettes de la Sécurité sociale, introduite à l'occasion du PLFSS pour 2019 ;
- Le « chacun chez soi », qui consiste à faire supporter à la Sécurité sociale toutes les décisions qu'il prend en matière sociale, comme la non-compensation de nouvelles exonérations de cotisations ou en l'espèce la dette « Covid », depuis le PLFSS pour 2020.

Cette politique de rigueur se poursuit là où c'est particulièrement absurde : dans le domaine de la santé.

En effet et malgré le « Ségur » de la santé, la même politique de restriction des dépenses va se poursuivre en 2021 : il s'agit de 4,4 milliards d'euros d'économies à réaliser sur les dépenses de l'Assurance maladie, comme chaque année, ce qui pèsera encore sur les établissements.

Pour FO, la Sécurité sociale ne peut être fondée que sur l'égalité et la solidarité, et sur son organisation de 1945 visant le triptyque « universalité des bénéficiaires, unicité du système, uniformité des prestations » permettant de véritablement répondre aux besoins des travailleurs et de leur famille, et s'améliorant continûment dans la couverture tant des risques que des bénéficiaires.

Les lois organiques et ordinaires de cet été, outre la transformation de la dette « Covid » en dette sociale, ont aussi créé la nouvelle branche « Autonomie » de la Sécurité sociale ; qui reste une coquille totalement vide.

Le PLFSS 2021, s'il précise les missions de cette nouvelle branche, n'apporte que peu d'éclaircissements supplémentaires. En effet, il s'agit essentiellement de reprendre les missions de la CNSA et les financements existants, sans pour le moment en préciser la gouvernance.

Pour FO, la création de cette branche, en l'état, est un nouveau coup porté au paritarisme, tant dans la gestion que dans les modes de financement.

Pour FO, la création de cette branche, en l'état, est un nouveau coup porté au paritarisme, tant dans la gestion que dans les modes de financement.

FO revendique au contraire sa gestion confiée à la branche Maladie – la dépendance et l'autonomie, si elles requièrent de nouvelles prestations, concernent pour beaucoup des personnes atteintes de pathologies qui n'ont pas à être traitées à part.

Aussi, elle revendique la création d'une cotisation spécifique, et rappelle son opposition à la CSG.

Si l'ONDAM devrait être un peu plus relâché, cela ne sera que pour permettre à la Sécurité sociale de faire face aux dépenses exceptionnelles liées au Covid.

Pour FO, ce PLFSS 2021 ne garantit en rien les ressources et l'équilibre financier de la Sécurité Sociale.

Bien au contraire, il fragilise un peu plus notre système de protection sociale qui, pourtant, doit pouvoir continuer à jouer son rôle efficacement, et particulièrement lors des crises.

FO reste attachée aux valeurs fondatrices de la Sécurité Sociale et continuera à combattre toute velléité de remise en cause de ce qui est encore notre plus belle conquête sociale.

Merci de votre attention.



Union
Départementale
des Syndicats
Force ouvrière
de la Marne



UNE REVENDICATION : **AUGMENTATION GENERALE DES SALAIRES**

Pour Force Ouvrière, il y a urgence à compenser les pertes de pouvoir d'achat subies et accumulées depuis plusieurs années.

- **Pour une augmentation des salaires !**

Une exigence : l'augmentation des grilles de salaires par branche et la revalorisation du point d'indice dans la Fonction publique !

- **Pour une augmentation du SMIC !**

Une évidence : un SMIC à 80 % du salaire médian, soit 1 450 € net.

- **Pour une revalorisation des retraites !**

Une urgence : garantir le pouvoir d'achat des retraites et les pensions.

- **Pour une augmentation des minima sociaux !**

Un principe : garantir la solidarité à chacun !

- **Pour la généralisation de la prime transport !**

Une nécessité : généraliser la prime transport et augmenter l'aide à la mobilité pour les demandeurs d'emploi.

**Avec FO, je revendique
une meilleure redistribution des richesses !**

www.force-ouvriere.fr



XXXIV^{ÈME} CONGRÈS

**DE L'UNION
DÉPARTEMENTALE
DES SYNDICATS
FORCE OUVRIÈRE
DE LA MARNE**

MARDI 29 JUIN 2021

F51

